

**N° D'ORDRE : 2019-161**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 26*

*Pouvoirs : 02*

*Excusé : 00*

*Absent : 01*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 28*

*Date de convocation : 19 Novembre 2019*

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France - Mme DEFAUX Catherine - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme BALS Fabienne (arrivée à 18h52, participe à partir du point n°2) - Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET - Mme LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – M. CORNU François – M. LANFANT Max.

Pouvoirs : M. BLANC Romain à M. le Maire – M. VENTRE Jean-Claude à M. BALLESTER Alain.

Excusée :

Absente : Mme LEVY Severyn

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

**17 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'en vertu de l'article L. 5211-39 du CGCT, les Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doivent présenter à l'assemblée délibérante des communes membres un rapport d'activités pour l'année écoulée.

Monsieur le Maire présente donc le rapport annuel d'activités de la Métropole TPM.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de prendre acte du rapport d'activités 2018 de la Métropole TPM et de dire que les diligences relatives à la présentation de ce dernier ont été accomplies conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU le Rapport d'activités 2018 de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

## **PREND ACTE**

- De la présentation du rapport d'activités 2018 de la Métropole TPM
- Que les diligences relatives à la présentation de ce dernier ont été accomplies conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 26 Novembre 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le  
Maire**

**Gilles VINCENT**